

Info adalia: zéro **Phyto**

Décembre 2021



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

Trimestriel - Décembre 2021 - Bureau de dépôt : 5000 Namur - N° d'agrément : P917211

5

**Zoom sur la commune
d'Eupen**

10

**Les bienfaits
des espaces verts**

15

**Planter une haie
pour les pollinisateurs**



Rappels législatifs	3
Retour sur le cycle de webinaires	4
Zoom sur la commune d'Eupen	5
Des plantes pour habiller l'hiver	8
Les bienfaits des espaces verts	10
Votre phytoliceance a expiré ?	14
Planter une haie pour les pollinisateurs	15
Planter, c'est bien, mais n'oubliez pas de protéger vos arbustes !	17
La chronique du Docteur GD	18

Chers lecteurs,

Tout d'abord, nous tenons à vous souhaiter une excellente année 2022 et nous espérons que vous rencontrerez beaucoup de succès dans vos projets professionnels et privés.

Comme en 2020, nous n'avons pas été épargnés par la Covid 19. Chez Adalia 2.0, nous avons dû mettre de côté plusieurs de nos actions et nous réinventer, afin de vous en proposer d'autres, compatibles avec la situation sanitaire. C'est pour cela, que l'année écoulée, nous avons essayé de développer plusieurs événements en ligne, comme

les formations ou encore les soirées élus. Nous espérons que cette nouvelle manière de procéder vous a plu, même si nous sommes conscients que cela ne remplace pas des événements en présentiel.

Pour 2022, si la situation le permet, nous réaliserons des événements plus pratiques, comme des démonstrations de machines de désherbage, des visites de terrain ou encore des tables rondes. Des formations sur différentes thématiques seront toujours organisées.

Par ailleurs, nous sommes toujours soucieux d'améliorer nos

services et être au plus proche des gestionnaires d'espaces verts. Dans cette optique, si vous avez des thèmes que vous souhaiteriez que nous abordions lors de nos prochains événements, n'hésitez pas à nous en faire part en nous contactant via l'adresse suivante : facilitateurs-pro@adalia.be. Cela nous permettra d'organiser des actions répondant à vos attentes.

Nous vous souhaitons encore une bonne année 2022 et une bonne lecture !

*Les conseillers techniques
Adalia 2.0 asbl*

Rappels législatifs

Le registre d'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Bien que le «zéro phyto » soit d'application sur les espaces publics wallons depuis le 1^{er} juin 2019, il est toujours autorisé d'en utiliser dans de rares exceptions.

Pour rappel, il vous est toujours permis de traiter certaines espèces de chardons, de rumex et les espèces invasives à l'aide d'un herbicide. Vous pouvez également appliquer un fongicide et un insecticide dans vos serres de production. **Attention, ces traitements doivent être réalisés en dernier recours et de manière localisée.**

Néanmoins, si vous avez recours à la pulvérisation pour les cas cités ci-dessus, ces traitements doivent apparaître dans le registre d'utilisation des produits

phytopharmaceutiques. Ce registre doit ensuite être envoyé à l'adresse suivante : registre.pesticides.dgarne@spw.wallonie.be pour le 31 janvier 2022 au plus tard.

N'hésitez pas nous contacter pour plus d'informations : faciliteurspro@adalia.be

Les produits « naturels »

Ces derniers temps, nous avons reçu pas mal de questions concernant la possibilité d'utiliser des herbicides dits « naturels » ou « écologiques » pour traiter les espaces publics. Méfiez-vous ! Comme tout produit phytopharmaceutique, ces herbicides ont un numéro d'agrément et sont donc soumis à la législation « zéro phyto ». **Concrètement, leur utilisation est interdite sur les espaces publics !**

Pour rappel, le sel et le vinaigre sont également interdits pour désherber.



Retour sur le cycle de webinaires

« Repenser la gestion écologique des espaces verts dans un contexte de changement climatique »

L'adaptation au changement climatique est un grand chantier qui mobilise tous les secteurs et demande de préparer les territoires, faire évoluer les pratiques et gérer autrement les ressources.

Les communes et les secteurs verts sont au premier rang pour répondre à ces enjeux. C'était dans ce cadre que nous avons mis sur un

podium un cycle de webinaires « Repenser la gestion écologique des espaces verts dans un contexte de changement climatique ».

Le cycle comportant 7 webinaires s'est clôturé le 21 octobre 2021. Nous tenions vraiment à vous remercier chaleureusement, vous les personnes ayant participé à ces webinaires, car c'est vous qui les avez fait vivre grâce à vos interactions et interrogations !

Merci également à nos orateurs de qualité qui nous ont permis d'y voir plus clair en nous proposant des solutions concrètes à des problématiques actuelles ainsi qu'en nous partageant des retours d'expérience enrichissants.

Pour ceux et celles qui auraient manqué certains webinaires voire l'entièreté du cycle, vous retrouverez les vidéos de chaque webinar sur notre page YouTube Adalia 2.0 dans notre playlist « Cycle de webinaires sur l'adaptation au changement climatique 2021 ».



Zoom sur

la commune d'Eupen

En 1984, la Région Wallonne interdit l'utilisation de pesticides dans les parcs publics, sur les accotements, talus, bernés, et autres terrains publics faisant partie des voiries, sur les cours d'eau, étangs, lacs et leurs rives lorsqu'elles font partie du domaine public. La commune d'Eupen décide alors en 1986 d'abandonner totalement l'utilisation des pesticides pour gérer tous ses espaces verts.

Une commune pionnière en matière de gestion différenciée

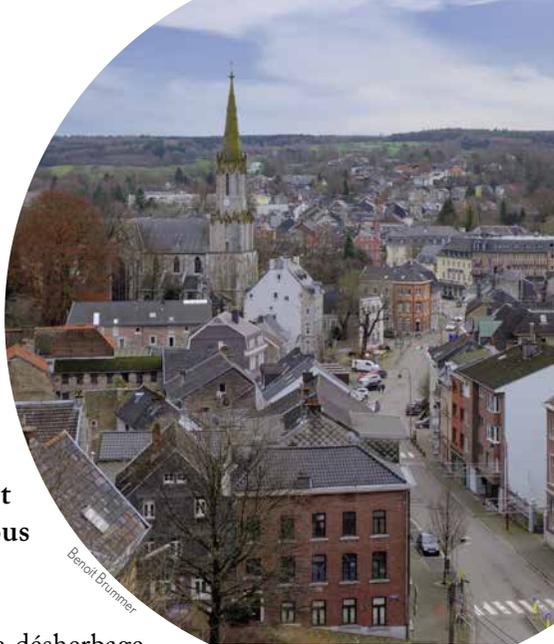
Au départ, l'administration et son équipe d'ouvriers ont tenté d'obtenir un résultat identique sans utiliser de pesticides. Ils se sont vite aperçus que c'était impossible ! Il a fallu repenser les espaces verts de la ville et trouver de nouvelles techniques pour aller vers une gestion différenciée des espaces verts :

- Remplacement partiel des plantes annuelles par des vivaces ;
- Installation de prairies fleuries et de prés de fauches
- Tonte différenciée
- Mise en place de techniques alternatives de désherbage

En matière de désherbage alternatif, la commune a opté pour :

- Le désherbage thermique : munie d'un désherbeur à flamme directe (chalu-meau), d'un désherbeur à infrarouge pour les surfaces plus petites et d'un désherbeur à mousse chaude, pour les surfaces plus grandes.
- Ainsi que pour du désherbage mécanique, à l'aide de 2 brosses mécaniques, une grande et une petite.

En commençant en 1986, Eupen est donc une commune pionnière en la matière. Ce changement s'est fait pro-



Benoit Brummer

La commune :

- **Superficie :**
103,74 km², dont près de 47 % de forêts
- **Nombre d'habitants :**
19.526

gressivement : au départ les prairies fleuries et les espaces plus naturels, demandant moins d'entretien, ont été installés en périphérie de la ville, pour ensuite se rapprocher progressivement, jusqu'au centre-ville. Aujourd'hui, une prairie fleurie siège à côté de la maison communale et plusieurs zones de fauchage tardif occupent le parc au centre de la localité de Nispert.



Leurs espaces verts :

- 2 cimetières (5,2 ha et 0,3 ha) composés d'allées (16 km) à désherber et de haies à tailler (3km).
- 5 ouvriers, y compris le fossoyeur, sont à charge de l'entretien des 2 cimetières.
- Des parterres fleuris, dans les zones les plus fréquentées, composés d'annuelles (20.000 /an) et de vivaces (2000 à 5000 /an).
- 4 parcs, dont un arboretum
- Des voiries avec du fauchage tardif en bordure de route sur environ 11 km
- Des pieds d'arbres

Le secret, c'est la combinaison des techniques, en fonction de la taille des surfaces, de la présence de haies et du risque d'incendies. Il faut également être attentif au climat et privilégier le désherbage thermique par temps sec pour un résultat plus durable.

Adaptation et implication des habitants :

Les habitants ont également dû s'adapter à cette évolution, accepter de voir évoluer leurs espaces verts et de tolérer un minimum la végétation spontanée. Selon Christian Collard, le chef de l'équipe des ouvriers,

ce changement de mentalité a pu se faire assez facilement, même si cela n'a pas été un long fleuve tranquille. Dans les années 2000-2010, la tolérance à la végétation était moins grande, il a fallu à nouveau beaucoup communiquer, expliquer, quitte à prioriser les zones les plus sensibles dans les tournées de gestion.

Certains habitants se sont appropriés différents espaces publics (pieds d'arbres ou rond-point dans des lotissements). Ils les fleurissent et les entretiennent. Même si c'est marginal en proportion de la totalité des espaces verts, ça participe à enjoliver la ville et à changer les mentalités.

Un règlement imposant la plantation et un cimetière forestier

C'est en constatant le dépérissement de plusieurs arbres dans leurs cimetières, à proximité de zones de graviers sur lesquelles des pesticides étaient épanchés, qu'ils ont décidé en 1986 d'arrêter d'utiliser des pesticides à ces endroits et de considérer leurs cimetières comme un parc, et donc y appliquer la même restriction. Les allées sont en graviers et désherbées thermiquement.

Le nouveau règlement du cimetière, qui date des années 2000, impose que les pierres tombales ne recouvrent pas la totalité de la surface. En effet, un tiers de la surface de la tombe doit être plantée et non recouverte d'une pierre tombale. La commune a également transformé une partie de



son cimetière en un cimetière « forestier ». Là, le règlement interdit l'utilisation de pierres tombales et même de bordure minérale. L'emplacement doit être à 100% planté. Un choix tout à fait cohérent pour une commune à l'orée de zones naturelles comme les Hautes-Fagnes et l'Hertogenwald, l'une des plus grandes forêts de Wallonie. Un cimetière unique en Wallonie qui pourrait en inspirer d'autres ?



SEMENCES BULBES

info@naturaloci.be

0488/25.05.35





Des plantes pour habiller l'hiver

C. Jackson

Le paysage fait partie de notre quotidien et contribue à rendre notre cadre de vie plus agréable. Les parterres fleuris dans les espaces verts participent à cette qualité.

En hiver, ils révèlent un autre visage. Un bon projet de fleurissement prendra en compte les caractéristiques esthétiques et botaniques des plantes : des feuillages, des fleurs séchées, des graines, des graminées, des fougères assurent une belle présence durant l'hiver et la période creuse.

Quelques exemples de vivaces au feuillage persistant pour les zones ensoleillées :

- Les heuchères – *Heuchera sp.* : arborent un feuillage dans les tons rougeâtre à jaunes, selon les variétés.
- La bruyère commune – *Calluna vulgaris* : fleurit

d'août à octobre et possède un feuillage persistant en hiver.

- Les romarins, thyms, sauges – *Rosmarinus sp.*, *Thymus sp.*, *Salvia sp.* : feuillages grisâtres persistants et esthétiques.

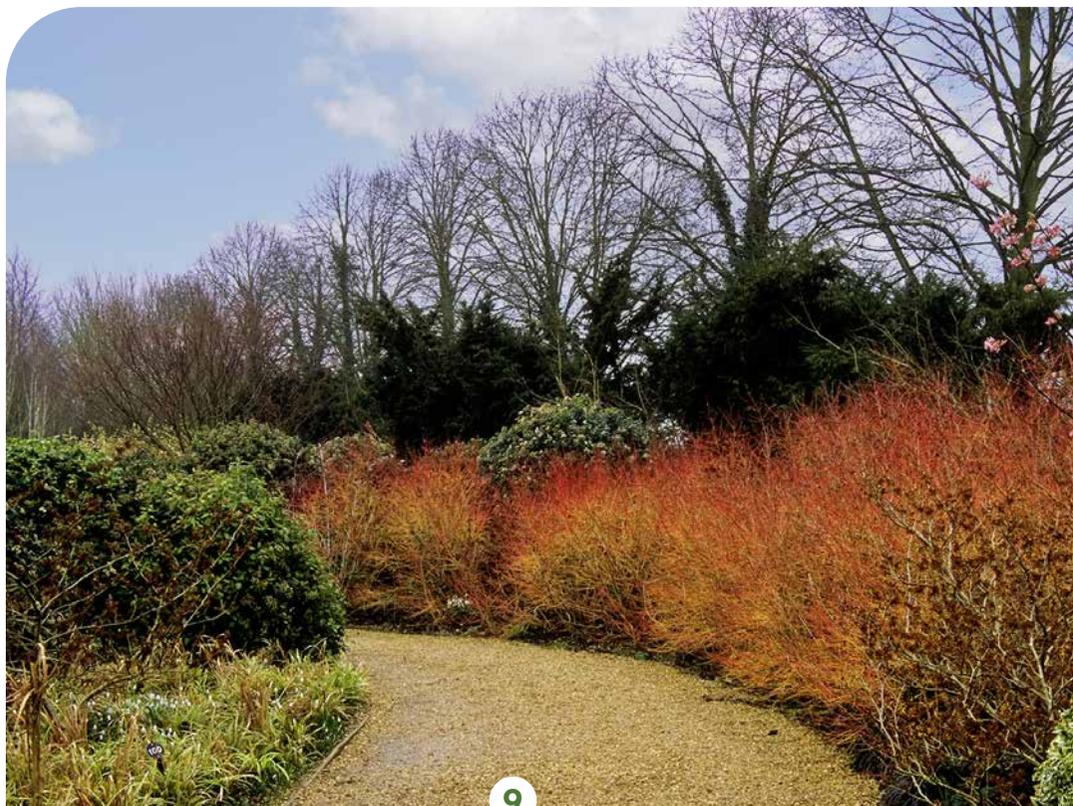
- Les chardons bleus – *Echinops* : avec leurs fleurs sèches, ils apportent de l'esthétisme et un côté sauvage intéressant.

Et pour les zones d'ombre ou mi-ombre :

- La petite pervenche – *Vinca minor* : arbore en hiver son feuillage vert éclatant, et constitue de ce fait une couvre sol de choix.



- **Les géraniums rhizomateux** - *Geranium macrorrhizum* : excellent couvre sol, il se plaît partout. Son feuillage semi-persistant, vert clair, velu prend de belles couleurs automnales rouges, oranges.
- **Les luzules** - *Luzula sp* : vivace à feuilles linéaires persistantes formant une touffe légère. En été, elle produit des bouquets de fleurs blanc argenté, élégantes.
- **Les hellébores** - *Helleborus sp* et **chrysanthèmes** - *Chrysanthemum sp* sont parmi les seules vivaces à fleurir à la fin de l'automne et en hiver.
- Parmi les arbustes, **le lierre** - *Hedera helix* et **le houx** - *Ilex aquifolium* offrent un beau feuillage persistant. Pour d'autres, c'est l'écorce qui agrémentera l'hiver : **cornouillers** - *Cornus sp*, **fusains** - *Euonymus sp*, **bouleaux** - *Betula sp*.
- Enfin, les graminées apporteront mouvement et légèreté à vos massifs : **Stipa**, **Miscanthus**, **Penisetum** et **également les Carex**, souvent assimilées aux graminées bien qu'il s'agisse d'une autre famille botanique.
- Sans oublier les essences dont les fructifications sont intéressantes lors de mois creux : **les rosiers** - *Rosa sp* et **leurs cynorhodons**, **les fusains** - *Euonymus sp*, **les houx** - *Ilex aquifolium*.



Les bienfaits des espaces verts

La mise en place de la gestion différenciée des espaces verts ainsi que l'entrée en vigueur du zéro pesticide a permis d'enrichir la gamme des espaces verts publics. Certains lieux autrefois fort minéralisés et peu accueillants pour la biodiversité se sont vus transformés, végétalisés, ... laissant plus de place à la nature.

Or, la nature nous offre de nombreux services et joue aujourd'hui un rôle important pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et pour l'attractivité d'un territoire.

Les bienfaits des espaces de nature identifiés dans la littérature peuvent se répartir en trois catégories ; pour les êtres humains, pour l'environnement et pour l'économie.

Pour les êtres humains

L'accès aux espaces verts et/ou à la nature en ville améliore aussi bien la **santé** physique que la santé mentale des citoyens. En effet, les espaces verts publics favorisent la pratique d'activités physiques et récréatives. Ils ont également un effet bénéfique sur la diminution des maladies cardiovasculaires et respiratoires. L'accès à la nature réduirait aussi le stress,

les troubles de l'attention et améliorerait la capacité de concentration.

De par leur fréquentation et les activités qui s'y déroulent, les espaces verts renforcent localement la **cohésion sociale** en créant des opportunités de contact entre des personnes de milieux sociaux et ethniques variés.





Pour l'environnement

Ilots végétalisés, parcs, etc. connectés au sein d'une trame verte multifonctionnelle, ont un rôle essentiel pour la **conservation de la biodiversité** car ils participent au réseau écologique.

La présence de végétal en ville **réduit l'effet d'îlot de chaleur urbain**.

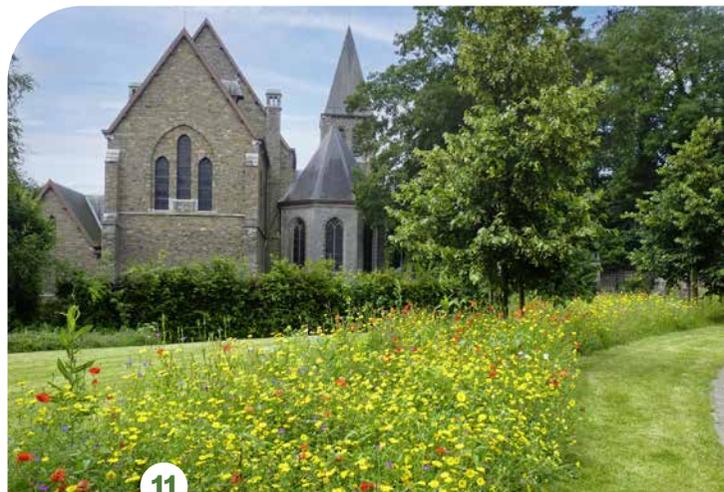
Il a été démontré que les parcs, bois, ou autre espace végétalisé sont plus frais que les zones qui les entourent, et que cette différence de température était encore plus marquée la nuit que le jour.

La présence de végétal contribue à **une meilleure efficacité énergétique des**

bâtiments en augmentant la rugosité générale des surfaces, réduisant la vitesse du vent et sa force de pénétration.

Les espaces de nature améliorent la **qualité de l'air** en absorbant certains polluants (NO₂ et SO₂), en filtrant des particules atmosphériques et en séquestrant du carbone.

Les espaces végétalisés (parcs, toitures végétales, bois, etc.) jouent un rôle important dans la **gestion des eaux de pluie** car ils représentent des surfaces perméables, offrant des points de rétention temporaire, de ralentissement de l'écoulement, voire d'infiltration des eaux pluviales.





Pour l'économie

Les espaces verts urbains publics et privés plébiscités par les usagers entraînent des **plus-values immobilières** pour les logements situés à proximité.

Les espaces verts produisent une grande quantité de **déchets végétaux** (tontes, tailles, etc.) qui peuvent être valorisés (alimentation de filières agro-combustibles locales, compostage, paillage, etc.).

Les jardins partagés, vergers collectifs, potagers didactiques, fermes urbaines, forêts urbaines, ... présentent un potentiel économique non négligeable de **production alimentaire** pour les citoyens surtout dans le contexte actuel de crise économique.

Enfin, les espaces verts sont fréquentés par les résidents, par des habitants de la région de passage, ou des touristes en visite. L'ensemble des aménagements végétaux participe à l'image de la commune, à la qualité du cadre de vie, à son **attractivité**.

Les services rendus par les espaces de nature sont nombreux. Ils ont été mis en évidence à plusieurs reprises dans la littérature. Ainsi, de plus en plus de personnes, à différents niveaux de pouvoirs, prennent conscience de leur utilité et mettent en place des actions en faveur de ces espaces de nature. Les appels à projets visant la création de nouveaux espaces verts, la subvention BiodiverCité, etc. en témoignent. En tant que gestionnaires publics, vous avez ainsi un rôle à jouer.



**Trams d'Été : nos massifs d'été clé-en-main.
Résultat immédiat et de la beauté tout l'été!**



Plantez votre prairie de lis à la machine



**Demandez notre
nouveau
Catalogue Été !**

Natura Loci
Tél: +32 488 25 05 35
www.ververexport.be

Michel Dereau
info@naturaloci.be



Votre phytolice a expiré ?

Pas de panique ! On vous explique, comment faire pour la récupérer.

phytolice

Près d'un tiers des détenteurs d'une phytolice devait la renouveler au 24/11. Sans renouvellement, la phytolice n'est plus valable et rend donc interdit l'utilisation, le stockage, l'achat ou la vente et le conseil des produits phytopharmaceutiques.

Vous n'avez pas pu renouveler votre phytolice à temps ? Rassurez-vous, il vous est possible de récupérer une nouvelle phytolice, sans repasser d'examen.

Dès le jour où l'expiration de votre phytolice est actée, il ne vous est plus autorisé d'utiliser, conseiller, vendre, acheter ou même stocker des PPP. Il est donc dans votre intérêt et celui de vos activités de vous mettre en ordre le plus rapidement possible.

Pour ce faire il est important de procéder dans l'ordre. La première étape est de savoir combien il vous manque de points pour que votre phytolice soit renouvelée. Accédez à ce lien www.corder.be/cellule-phytolice/ma-phytolice et suivez les étapes qui y sont

indiquées. Vous y trouverez toutes les informations relatives à votre phytolice.

Maintenant que vous savez le nombre de formations qu'il vous manque, vous pouvez consulter l'agenda phytolice (www.corder.be/formations) et vous inscrire aux formations prévues pour récupérer le nombre de points nécessaires. De nombreuses structures organisent des activités qui comptent pour la formation continue de la phytolice. Adalia 2.0 en fait partie, n'hésitez donc pas à consulter nos actualités ou notre catalogue de formations pour être tenus au courant des différentes formations que nous organisons (<https://www.adalia.be/formations>). Vous pouvez également contacter notre collègue en charge des for-

mations via cette adresse mail : alice@adalia.be.

Les formations ont une validité de 6 ans. Soyez donc vigilants ! Seulement les formations suivies dans les 6 ans seront prises en compte.

Lorsque vous aurez suivi un nombre suffisant de formations ou d'activités, vous pourrez alors entrer une demande électronique pour obtenir une nouvelle phytolice. La démarche est à réaliser en suivant ce lien : <https://apps.health.belgium.be/ords/01/f?p=150:HOME>

Vous devrez d'abord choisir l'option « demande de phytolice » puis « phytolice expirée ».

Par la suite, vous obtiendrez une nouvelle phytolice, assez rapidement. Notez bien que cette phytolice sera nouvelle, avec un nouveau numéro. Elle sera valable à la date d'approbation et ne

sera donc pas consécutive à votre ancienne phytolice. Entre la date d'expiration de votre ancienne phytolice et l'obtention de la nouvelle, vous ne pourrez plus exercer d'activités liées aux PPP.

Vous souhaitez plus d'informations sur la phytolice ?

Contactez l'asbl CORDER par e-mail (info@pwrp.be) ou par téléphone (010/47.37.54) tous les jours entre 9h et 17h.



Planter une haie pour les pollinisateurs

Pour enrayer le déclin des insectes pollinisateurs, touchés par l'utilisation des pesticides, il est urgent de recréer des paysages qui leur soient favorables. Une haie libre, dans un jardin, dans un espace vert, en ville ou à la campagne, leur offrira des sites de nidification et des ressources florales dont ils ont besoin.

La sainte Catherine, le 25 novembre, est une date symbolique marquant la saison de plantation des arbres à racines nues. La saison s'étale de mi-novembre jusqu'à début mars, en dehors des périodes de gels ou de sols détrempés. Toutefois, la période avant l'hiver est à privilégier, pour permettre aux racines de bien s'ancrer et de se développer avant la reprise de la végétation, au printemps. De plus, comme on l'observe ces dernières années, la fréquence

de sécheresse au printemps augmente. L'arbre en souffrira moins si son système racinaire est mieux développé.

C'est quoi une haie libre ?

La haie libre, c'est un type de haie qui n'est pas entre-

tenu ou occasionnellement. Elle est composée d'arbres et d'arbustes indigènes de 2 à 5m de haut, espacés de 80cm à 1m. Sans taille, laissée libre, les essences indigènes prennent alors tout leur développement, offrant



leur maximum de fleurs et de fruits.

À quoi prêter attention :

- Les essences seront adaptées au type de sol et à l'ensoleillement*.
- On choisira des espèces indigènes* : plus résistantes et adaptées à nos pollinisateurs. Il n'est effectivement pas nécessaire d'utiliser des arbres exotiques ou horticoles pour satisfaire les pollinisateurs. Certains, comme le buddleia de David, l'arbre à papillons, cause même des problèmes dans l'environnement : il est très envahissant, moins riche en nectar que nos essences et n'offre aucune possibilité aux papillons d'y pondre.

- On plantera une dizaine d'essences avec des dates de floraisons qui assurent une source de nourriture étalée sur l'année** :

- Les plus précoces, le noisetier et le saule, assurent la disponibilité de pollen en hiver.

- Au printemps, pommier sauvage, merisier, bourdaine leur succéderont et fourniront également le nectar, riche en sucre.

- Suivent ensuite l'aubépine, le sureau ou le viorne.

- L'églantier et le châtaignier prendront le relais jusqu'en août.

- Le plus tardif, le lierre est une plante grimpante à favoriser dans les haies libres. Il fleurira jusqu'en novembre

et décembre, offrant également un abri pour de nombreux hivernants.

Quelques conseils pour la plantation :

- Ne pas laisser les racines nues à l'air libre, elles sont fragiles !!

- Ne pas enterrer trop profond pour ne pas enterrer la tige.

- Planter les arbustes en recouvrant les racines de terre noire (plus riche), tasser, terminer et reboucher avec la terre plus pauvre.

Références

- *Consultez Faune et biotope pour plus de conseils sur la plantation de haies <http://www.faune-biotopes.be/>

- *Pour le choix d'essences adaptées : consultez le fichier écologique des essences : <https://www.fichierecologique.be/>

- ** pour les dates de floraisons, consultez le site du projet Sapoll <http://sapoll.eu/> ou de l'asbl Ecowal : calendrier de floraison des plantes mellifères <http://ecowal.be/>



Planter, c'est bien, mais n'oubliez pas de protéger vos arbustes !

En zone rurale et à proximité des bois, vous avez peut-être eu le plaisir d'observer certains animaux tels que les lapins, lièvres, campagnols ou chevreuils.

Ils ont un habitat varié, allant de la lisière de forêt à la prairie, et peuvent même s'aventurer jusque dans les jardins. Mais il faut savoir que ces mammifères risquent de laisser des dégâts suite à leur passage : racines rongées, tiges et collets écorcés, bourgeons et pousses dévorés, ... En effet, la raréfaction de leur nourriture en hiver pousse ces animaux sauvages à s'attaquer aux jeunes arbres et arbustes.

Donc si vous tenez à la survie de vos nouvelles plantations d'arbustes, protégez-les pendant les premières années de vie (jusqu'à 5 ans contre les chevreuils). Vous apercevrez les dégâts mais que très rarement ces animaux sauvages, discrets et plus actifs à la tombée du jour ou pendant la nuit.

Les campagnols creusent des galeries et s'attaquent au collet et aux racines des jeunes arbres et légumes du jardin.



Les lapins quand à eux, sont friands des bourgeons et jeunes pousses et laissent derrière eux des petites crottes rondes. Les chevreuils, plus rares, se nourrissent des bourgeons des arbustes et vont jusqu'à arracher l'écorce en hiver.

La première protection qui vient à l'esprit est l'installation d'une clôture. Les grillages métalliques de type « ursus » sont les plus solides et possèdent un maillage plus serré vers le bas mais sont relative-

ment couteux. Cela empêchera l'arrivée des chevreuils mais pas des lapins ni des campagnols. Pour protéger vos arbustes et jeunes arbres, il est préférable de se tourner vers des solutions individuelles qu'on trouve dans le commerce : gaines, manchons, tubes, filets, ... Sachant qu'il faut penser à les retirer avant qu'ils n'entravent la croissance de l'arbre. Il existe aussi des protections biodégradables qui ont l'avantage de pouvoir rester en place un certain temps.

Certaines solutions plus « artisanales » sont possibles sans toutefois garantir leurs efficacités :

- Des ficelles agricoles bleues peuvent être installées autour des plantations. Le chevreuil, dont la vision est dichromatique, distingue fortement ce qui est bleu et jaune et en a peur.
- Des cheveux (récupérés chez le coiffeur par exemple)

ou la laine de mouton (non lavée) peuvent également être répandus sur les plantations. Les odeurs qu'ils dégagent agiraient comme un répulsif.

Si vous observez des galeries de campagnols aux alentours, il est indispensable de protéger les racines et le collet également. Lors de la plantation, entourez les racines d'un grillage métallique (diamètre des mailles de 13 mm maximum).

Celui-ci doit être enterré à environ 60 cm de profondeur et dépasser de 50 cm au-dessus du sol pour venir épouser le tronc. Pensez également à varier les essences d'arbustes car certaines seraient nettement moins appréciées que d'autres par ces petits rongeurs. Enfin, planter en quinconce plutôt qu'en ligne droite rend la prospection des campagnols plus difficile également.



La chronique du Docteur GD

Chers lecteurs,

C'est avec beaucoup d'émotion que je vous annonce que je vais bientôt prendre ma retraite et que ceci sera donc ma dernière chronique. Je ressens le besoin depuis quelques mois de me mettre dans ma bulle et je souhaitais

profiter de cette dernière apparition pour vous raconter mon parcours quelque peu chaotique et durant lequel, j'ai failli perdre quelques cases. Bref, il est temps pour moi de tourner la page.

Je n'ai pas toujours été un ardent défenseur des alternatives aux pesticides. En fait, cela date d'il y a quelques années. J'étais en train de pulvériser le bas de ma clôture quand tout à coup, mon fils, Cédric, surgit des buissons pour



me traiter de tous les noms. Il me demandait pourquoi j'utilisais ces produits nocifs dans notre propriété et me rappelait que j'allais contribuer à la destruction de notre planète. Je ne l'écoutai pas et décidai de continuer à pulvériser à tour de bras, de fait, je commençai à ressentir de vives douleurs au cubitus. Et là, quelle ne fut pas ma surprise quand je me rendis compte que mes cheveux commençaient à Kroller. Je me rendis donc chez mon voisin, Michel, vaillant adepte du désherbage manuel et des solutions «écologiques» à qui je pourrais demander conseil et ainsi trouver la solution Haddock à mes problèmes. Il était en train de plancher sur le rejointoyage de ces pavés et n'avait pas bonnemin. « Moi, j'aime pas les pesticides » me dit-il. Il me conseilla tout d'abord d'opter pour un fleurissement vivaces dans mes parterres et, pour ma clôture, de la surélever pour faciliter le



Shutterstock

passage à la débroussailleuse. Mais, rien à faire, j'avais une idefix. Pour moi, les pesticides étaient la solution la plus Pratt...ique. Me prenant certainement pour un drôle de Schtroumpfs, il me redirigea vers Phil, acteur de métier mais qui avait décidé de changer de voie et de se tourner vers la gestion écologique des espaces verts. J'allai rencontrer ce monsieur afin qu'il puisse essayer de me convaincre, moi, un homme en banc, d'enfiler une tunique verte.

Je le rencontrai à Charleroi, chaque lundi et il m'expliquait comment je pouvais revoir ma manière de travailler. Il me parlait de la tonte différenciée, des prairies fleuries et du paillage. Quelle bonne Blake ! Les herbes poussaient au travers de la couche d'écorce. Il m'expliqua que je n'en mettais pas une couche suffisante et qu'il fallait en mettre 7 à 8 cm pour avoir un résultat efficace. A force de taper sur le clou, il me convainquit petit à petit. Le dernier jour, il aborda avec moi la gestion des cimetières, talon d'achille du « zéro phyto ». Il m'expliquait qu'il était tout à fait possible d'entretenir les allées de manière écologique et qu'il était tout à envisageable de nettoyer sa Pierre Tombal de manière écologique à l'aide de savon noir ou de savon de Marseille.

Suite à cela, je me rendis compte de Lagaffe que j'avais réalisée durant de nombreuses années et je me sentis tout à coup redevable vis-à-vis de notre environnement. Dupuis lors, je n'utilise plus aucun produit et c'est comme cela que je suis devenu le Docteur GD.

Geluck nieuwjaar et good Luke;
Votre dévoué, Docteur GD

Info zéro Phyto adalia:

Equipe des conseillers techniques «zéro pesticide» :

- **Thibaut Mottet** : 0483/44.00.94 - thibaut@adalia.be
- **Tiffany Frenkel** : 0486/36.07.30 - tiffany@adalia.be

Comité de rédaction/Editeur responsable

Thibaut Mottet et Tiffany Frenkel

Adalia 2.0 ASBL

Rue Nanon, 98 - 5000 Namur

info@adalia.be • www.adalia.be

N° d'entreprise : 0476.469.344 • BE 41 5230 8024 1610 (Triodos) • RPM : Namur



Avec le soutien de
la



Wallonie